



**CAJD**

**FEDERATION MONDIALE DE JEU DE DAMES (FMJD)**  
**CONFEDERATION AFRICAINE DE JEU DE DAMES (CAJD)**  
Siège social: Dakar, Sénégal B.P 15605  
Membre Membre de l'AGFIS

Réglementation Particulière du 13<sup>o</sup> Championnat  
d'Afrique Individuel Séniors - Guinée 2008 -

*Du 01 au 15 Décembre 08*

**FMJD bureau**

Chef de bureau:  
Johan Bastiaannet  
Orteliusstr 147 hs  
1057 AX Amsterdam  
Pays Bas  
tél: 31-20-616 7402  
fax: 31-20-616 8413  
fmjd.office@worldonline.nl  
ABN/AMRO 51.39.03.682  
SWIFT code: ABN ANL 2a

**Président**

Malick KAMARA NDIAYE  
Directeur Général des  
Finances République du  
Sénégal tel :  
002216375024

**Président Délégué**

Walter E.A. van Beek dit  
Atimè Say  
Twijnstraat a/d Werf 3  
3511 ZE Utrecht  
+31-30-234 1111  
f +31-30-232 8321  
woutervanbeek@hetnet.nl

**Directeur Tournois 100**

Ndongo Fall  
Tél. +221-551 1612  
Dakar,  
Senegal  
[fallndongo2002@yahoo.fr](mailto:fallndongo2002@yahoo.fr)

**Secrétaire Général**

Issa Mbaye  
BP 29167, Dakar-Yoff  
Senegal  
Tél. +221-6584 140  
f. +221-8204 579

**Trésorier**

Joachim Koukougnon  
BP 580 Abidjan Ced. 1  
Abidjan  
Ivory Coast  
+225-744 1042  
f +225-22 411 958  
jakoukougnon@yahoo.fr

**Vice-président**

Marc Mbolo tel :  
0023777710979 Cameroun  
[marcmbolo@yahoo.fr](mailto:marcmbolo@yahoo.fr)

**Article Premier**

*Conformément aux décisions arrêtées par les Assemblées Générales de Yaoundé ( Cameroun ) et de Dakar ( Sénégal ) en 2006 de la CAJD et sur proposition de la Confédération Africaine , la Fédération Mondiale de jeu de dames ( FMJD ) a retenu la Guinée pour abriter l'édition 2008 de la Coupe d'Afrique Individuel Seniors de jeu de dames.*

*Ce 13<sup>e</sup> championnat individuel senior zone Afrique est en prélude au championnat du monde prévu en 2009*

Les autorités Guinéennes ainsi que la fédération Guinéenne de jeu de Dames devront organiser cette compétition internationale , dans un réceptif hôtelier à préciser avant le 05 novembre 08, pour la période allant du **01 au 15 décembre 2008** .

**Article II**

*Le gouvernement Guinéen mettra en place, pour les besoins de la cause, à l'initiative du ministère des sports, ministère de tutelle, un comité d'organisation dont le président sera désigné par le ministère de tutelle.*

*Par souci de coordination, au plan international, notamment, le premier – vice président dudit comité sera, d'office, le président de la fédération Guinéenne de jeu de dames, par ailleurs vice président de la CAJD, conformément aux décisions de la CAJD et de la FMJD, il portera pour ce tournoi, les fonctions de vice président exécutif.*

*L'acte nommant et installant ledit comité sera transmis aux autorités de la CAJD et de la FMJD, à l'initiative du vice président du comité d'organisation.*

*Le comité d'organisation est donc le maître d'oeuvre du tournoi.*

**Article III**

L'organisation technique du tournoi sera assurée par la **Confédération Africaine de Jeu de Dames** qui fournira son Matériel , en collaboration avec la fédération ( Fédération Guinéenne de Jeu de Dames )

**Article IV**

Peuvent prendre part au tournoi, tous les pays affiliés à la F.M.J.D et à la C.A.J.D, qualifiés et à jour de leurs cotisations vis à vis de la FMJD et de la CAJD

**Article V**

Sont attendus pour y prendre part :

- le meilleur joueur Africain du Volmac (Classement officiel de la fédération mondiale) en Juin 08, le GMI Jean Marc Djofang du Cameroun (qualifié d'office)

- le tenant du titre de Champion d'Afrique, le GMI Léopold Kouogueu du Cameroun

- le Champion Guinéen 08 (pays organisateur)

En additif

Les joueurs des fédérations suivantes

- Guinée ( pays organisateur) + 02 joueurs
- Cameroun + 02 joueurs
- Sénégal 02 joueurs
- Mali 02 joueurs
- Cote d'Ivoire 02 joueurs
- Burkina fasso 02 joueurs
- Bénin 02 joueurs
- RDC 01 joueur
- Nigeria 01 joueur
- Somalie 01 joueur
- Afrique du Sud 01 joueur
- Liban 01 joueur
- Mauritanie 01 joueur
- Gambie 01 joueur
- Ghana 01 joueur

Sont aussi invités , les Pays désireux de s'affilier à la fédération mondiale ou invités par le Comité d'Organisation , en collaboration avec la Confédération Africaine de jeu de dames : avec 01 joueur par pays pouvant participer au tournoi

#### **Article VI**

*(Les cotisations des Fédérations sont de 100 euros à la CAJD et de 160 euros à la FMJD et par an)*

***Les confirmations sont attendues au plus tard le 05 Octobre 2008 à la Direction des Tournois de la CAJD***

*Les frais de transport, des joueurs participants et ceux des délégués des fédérations participantes, de la FMJD et de la CAJD seront à la charge de leurs fédérations respectives et non à la charge du comité d'organisation.*

*Les frais d'hébergement et de restauration des joueurs participants seront à la charge du comité d'organisation, pendant la durée de la compétition.*

*Les joueurs participants au tournoi seront prises en charge 24 h avant le démarrage du tournoi, et ce jusqu'au lendemain de la date de clôture*

*Les frais d'hébergement et de restauration du délégué de la FMJD et de celui de la CAJD seront pris en charge par le comité d'organisation pour la période précisée au précédent article.*

En outre , en vue du congrès de la CAJD ,prévu pendant **les deux derniers jours du tournoi**, les frais d'hébergement et de restauration des quinze membres des fédérations africaines affiliées à ce jour, seront pris en charge, à raison d'un délégué par pays. Les frais d'hébergement et de restauration des membres du comité directeur de la CAJD qui participent d'office à la réunion visée au précédent paragraphe, seront également pris en charge par le comité d'organisation assisté par la Confédération Africaine selon ses moyens

#### **Article VII**

*Les participants devront s'acquitter des droits d'inscription soit € 90 par joueur. Tout joueur qui n'est pas en règle ne pourra pas participer au tournoi. Les inscriptions seront reçues par le trésorier général ou, à l'absence de celui-ci, par le directeur des tournois de la CAJD, qui a reçu délégation à cet effet*

#### **Article VIII**

*Le tournoi se déroulera en toute ronde ou par poules. Le nombre des rondes dépendra du nombre de participants arrêté à la réunion technique d'avant compétition*

*Le calendrier prévisionnel sera établi par le comité d'organisation et le Directeur des Tournois de la CAJD*

#### **Article IX**

*Appariements: Ils seront établis par une commission des appariements regroupant les arbitres et une personne compétente à désigner par la fédération Guinéenne de jeu de Dames Ils devront respecter strictement les règles de la F.M.J.D.*

**Article X**

*Les règles officielles de la FMJD seront d'application, l'usage de la pendule électronique et de la notation sont obligatoires. La nulle ne peut être conclue d'un commun accord avant le 40ème coup*

**Article XI**

*Départage des ex aequo.*

*A l'issue de la dernière ronde les joueurs seront classés en fonction du total de leurs points obtenus ;*

*Victoire: 2 points - Nulle ou remise: 1 point*

*- Défaite ou partie perdue : 0 point*

*En cas d'ex aequo, à la première place ; des parties rapides de 20 minutes ; 10 minutes et 05 minutes avec des secondes ajoutées (système Fischer ; seront d'application*

*Pour les autres places*

*Le départage des ex æquo se fera de la façon suivante*

*1) Nombre de victoires*

*2) Résultat entre les deux joueurs*

*3) Comparaison dans l'ordre du classement*

*4) Parties rapides de 20 mn puis 10 mn puis 5 mn*

**Article XII**

*Attribution du titre.*

*Le joueur ayant le plus de points sera déclarée Champion d'Afrique jusqu'à la prochaine compétition Africaine*

**Article XIII**

*Il sera attribué des médailles aux trois premiers ainsi que des diplômes officiels par la F.M.J.D.*

**Article XIV**

*Il est interdit de fumer dans la salle de compétition conformément aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale de la F.M.J.D d'Abidjan – Cote d'Ivoire (1996)*

**Article XV**

*Jury D'appel / Le Directeur du Tournois/*

*Le vice président exécutif du comité d'organisation*

*Et Le représentant de la FMJD*

*Ce règlement particulier en langue française fait foi sur toute traduction ultérieure. Il vient s'ajouter au « cahier de charges » de la compétition objet d'un document disjoint.*

*Fait à Dakar et à Amsterdam, le 10 JUIN 08*

*Le Chef du Bureau fmjd  
Johan Bastiaannet Orteliustr 147 hs  
h1057 AX Amsterdam Pays – Bas  
Tel : 00 31206167402*

*00 31206168413  
E- mail : [fmjd.office@worldonline.nl](mailto:fmjd.office@worldonline.nl)  
[fallndongo2002@yahoo.fr](mailto:fallndongo2002@yahoo.fr)*

***Le Directeur des Tournois CAJD***

*Ndongo FALL  
Arbitre international (Sénégal)  
00221775511612  
E- mail :*

***Le Président de la CAJD***

*Malick KAMARA NDIAYE*

*Ancien Conseiller Technique du Président de la République du Sénégal  
Directeur Général des Finances du Sénégal*